



Modifications réglementaires concernant la chasse aux oiseaux migrateurs dans les réserves nationales de faune au Québec



**Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs gibier
- 20 octobre 2017 -**

**Benoît Roberge, Gestionnaire intérimaire
Section aires protégées Québec
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)**

Objectifs de la présentation

Suite à la mise à jour récente des plans de gestion des réserves nationales de faune (RNF) au Québec, ECCC désire :

- I. vous informer des changements réglementaires en 2018 pour la réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur;**
- II. vous consulter sur les propositions de changements réglementaires pour la réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est et pour le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna.**



Présentation

- I. Programme des aires protégées d'ECCE**
- II. Modifications réglementaires pour les RNF**
- III. Information - Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur**
- IV. Consultation - Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est**
- V. Consultation - Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna**



I. Programme des aires protégées d'ECCE

Introduction

- Le mandat d'ECCE vise la protection d'oiseaux migrateurs, d'espèces en péril et d'espèces d'intérêt national.
- L'approche d'ECCE pour atteindre ces objectifs est la mise en place d'un réseau d'aires protégées constitué de réserves nationales de faune (RNF) et de refuges d'oiseaux migrateurs (ROM).



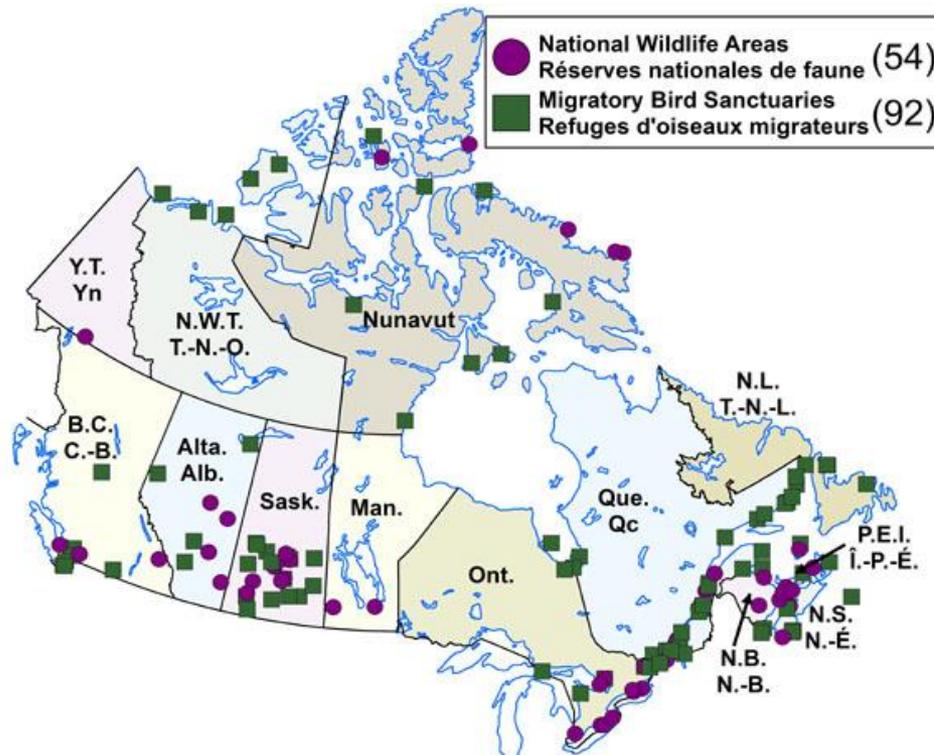
Plongeon huard



I. Programme des aires protégées d'ECBC

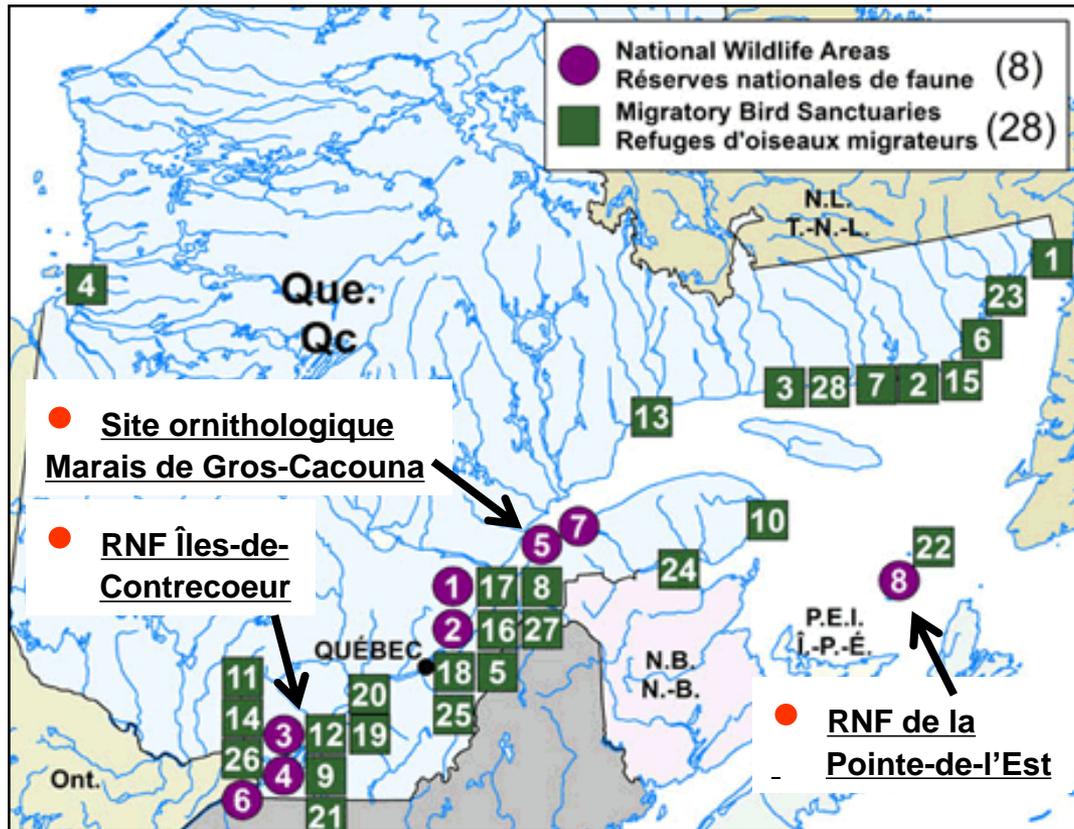
● Réserves nationales de faune et Refuges d'oiseaux migrateurs au Canada

- Le réseau des aires protégées d'ECBC au Canada comprend 54 RNF et 92 ROM, soit 146 sites distribués dans toutes les provinces et territoires.



I. Programme des aires protégées d'ECDC

- Réserves nationales de faune et Refuges d'oiseaux migrateurs au Québec
 - Le réseau des aires protégées d'ECDC au Québec comprend 8 RNF et 28 ROM.



I. Programme des aires protégées d'ECDC

● Réserves nationales de faune

- **Définition:** Les RNF visent à protéger la faune et les habitats à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation.
- **Réglementation:** Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.
- **Activités permises:** Certaines activités sont permises si elles n'interfèrent pas avec la conservation de la RNF, ex. la chasse aux oiseaux migrateurs. D'autres sont autorisées suite à l'émission de permis (ex. agriculture, etc.).
- **Activités interdites:** à moins d'avoir un permis délivré par le ministre, il est interdit de circuler avec tout moyen de transport, camper, nager, allumer des feux, pêcher, chasser (sauf selon le cas), détruire ou enlever un végétal, etc.



II. Modifications réglementaires pour les RNF

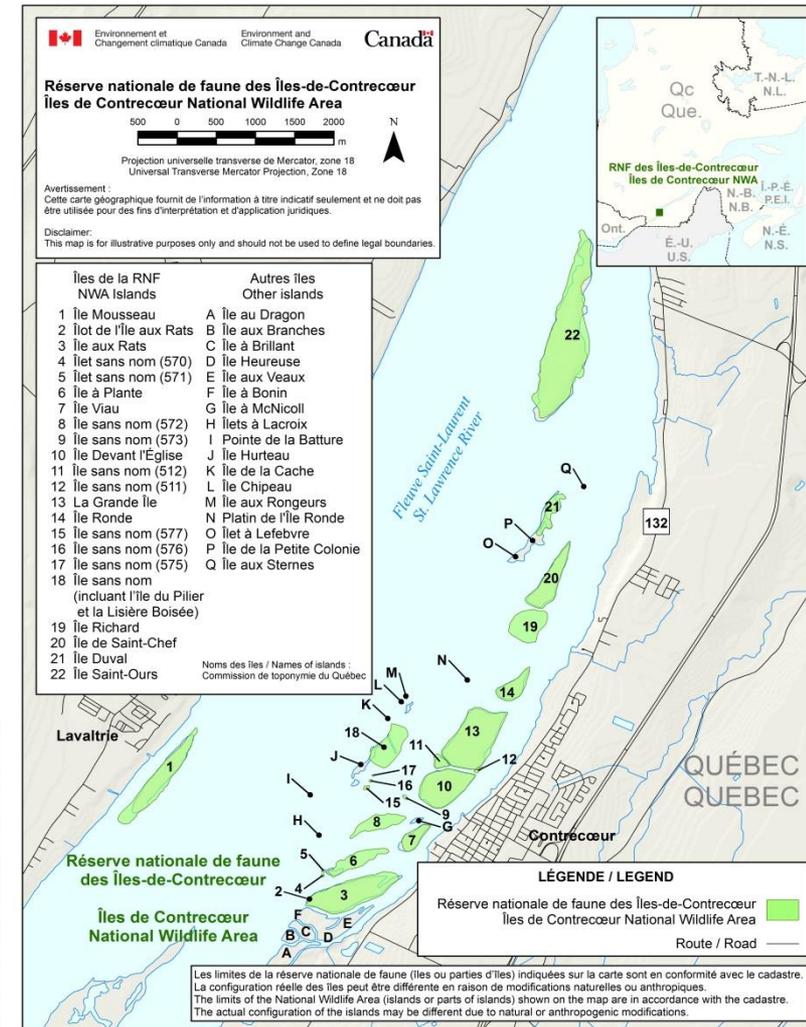
- **Pourquoi des modifications réglementaires concernant la chasse aux oiseaux migrateurs dans les RNF?**
- Pour répondre à des besoins identifiés suite à la suite de la révision récente des plans de gestion des RNF.
- Pour clarifier, préciser, actualiser des mesures de gestion en lien avec la pratique d'activités dans les RNF.
- Pour mettre en place des mesures adéquates de conservation pour des espèces et des habitats.
- Pour répondre aux plaintes et aux besoins exprimés par des citoyens lors de consultations publiques, de séances d'informations et d'ateliers de travail pour la mise à jour des plans de gestion des RNF.
- Pour éviter des conflits d'usages dans les RNF, etc.



III. Information- Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur

● Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur

- **Raison d'être:** Créée en 1981, la réserve (312 ha) vise à conserver un ensemble remarquable d'herbiers émergents et submergés et des îles à potentiel de nidification élevé pour la sauvagine de la région de Montréal.
- **Espèces vedettes:** Canard chipeau, etc.



Canard chipeau

III. Information- Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur

● SUJET : CHASSE SUR LES ÎLES

● Problématique

- Le plan de gestion de cette RNF de 1986 ne précisait pas clairement les modalités de pratique de la chasse sur les îles, sauf pour l'île St-Ours qui était à l'époque un ROM et qui était interdite à la chasse.
- Selon le plan de gestion de 1986, l'accès aux îles était toléré seulement après la mi-juillet pour éviter de mettre en danger la faune qui s'y retrouve.
- Depuis, des débarquements sur les îles liés à la chasse ou à des activités récréatives interdites sont survenus et entraînent des problèmes d'application de la loi et des impacts sur l'environnement.



III. Information- Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur

- **SUJET : CHASSE SUR LES ÎLES**

- **Modifications réglementaires qui seront en vigueur en 2018**

- La chasse aux oiseaux migrateurs sera permise dans les herbiers autour des îles, mais interdite sur la portion terrestre des îles.
- L'accès à la portion terrestre des îles sera interdite.

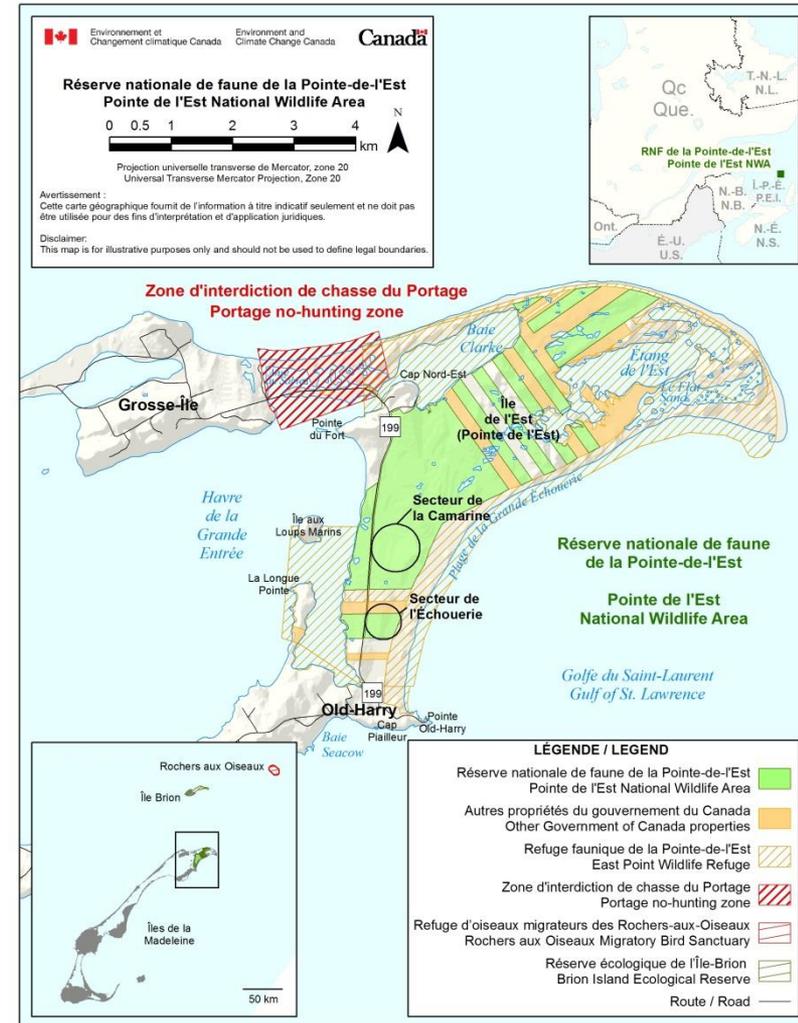
- **Justifications pour les modifications réglementaires**

- Les débarquements sur les îles pour la chasse, causent des impacts sur les habitats et des problèmes d'application de la loi (fauchage de la végétation, appâtage, utilisation de véhicules amphibies, déchets, feux, campements, etc.).
- Les activités de chasse sur les îles peuvent aussi entraîner la destruction des habitats d'espèces en péril ex. nids d'Hirondelles de rivage (MCW) sur les rives de certaines îles, piétinement de l'habitat de plantes à statut : arisème dragon (MQc) et panic raide (SDVM).
- Les modifications réglementaires ne devraient pas changer les habitudes des chasseurs qui chassent surtout dans les herbiers autour des îles et non sur les îles.

IV. Consultation- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

● Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

- **Raison d'être:** Créée en 1978, la réserve (748 ha) a pour but de protéger des habitats importants servant de haltes aux oiseaux migrants, en particulier aux oiseaux de rivage, et de lieux de reproduction pour des espèces en péril comme le Pluvier siffleur et le Grèbe esclavon.
- **Espèces vedettes:** Grèbe esclavon, Pluvier siffleur, etc.



IV. Consultation- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

● SUJET : APPÂTAGE

● Problématique

- Des activités d'appâtage sont pratiquées dans la réserve par des résidents pour attirer les oiseaux migrateurs aux abords des plans d'eau.
- L'appâtage dans la réserve s'effectue par les chasseurs en VTT entre la mi-juillet et le début septembre avant la saison de chasse aux oiseaux migrateurs.
- Ces nombreux déplacements entraînent la dégradation des milieux et des dérangements de la faune près des étangs utilisés pour la nidification du Grèbe esclavon, une espèce en voie de disparition.



IV. Consultation- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

● SUJET : APPÂTAGE

● Modification réglementaire proposée

- L'appâtage sera interdit dans la réserve à compter de 2018.

● Justifications pour cette modification réglementaire

- L'arrêt de l'appâtage dans la réserve va réduire la fréquentation en VTT durant l'été et l'automne, diminuer les impacts des VTT sur les milieux et contribuer à limiter les dérangements du Grèbe esclavon aux étangs utilisés pour la nidification de cette espèce.
- Lors des ateliers de travail de consultation publique pour la mise à jour du plan de gestion de la réserve en décembre 2016 à Grosse-Ile, une cinquantaine de participants ont recommandé l'arrêt de l'appâtage dans la réserve.
- L'Association des chasseurs et pêcheurs sportifs des IDM et ses membres recommandent aussi l'arrêt de l'appâtage dans la réserve (correspondance du 21 septembre 2017).

Page 14 – 24 octobre 2017



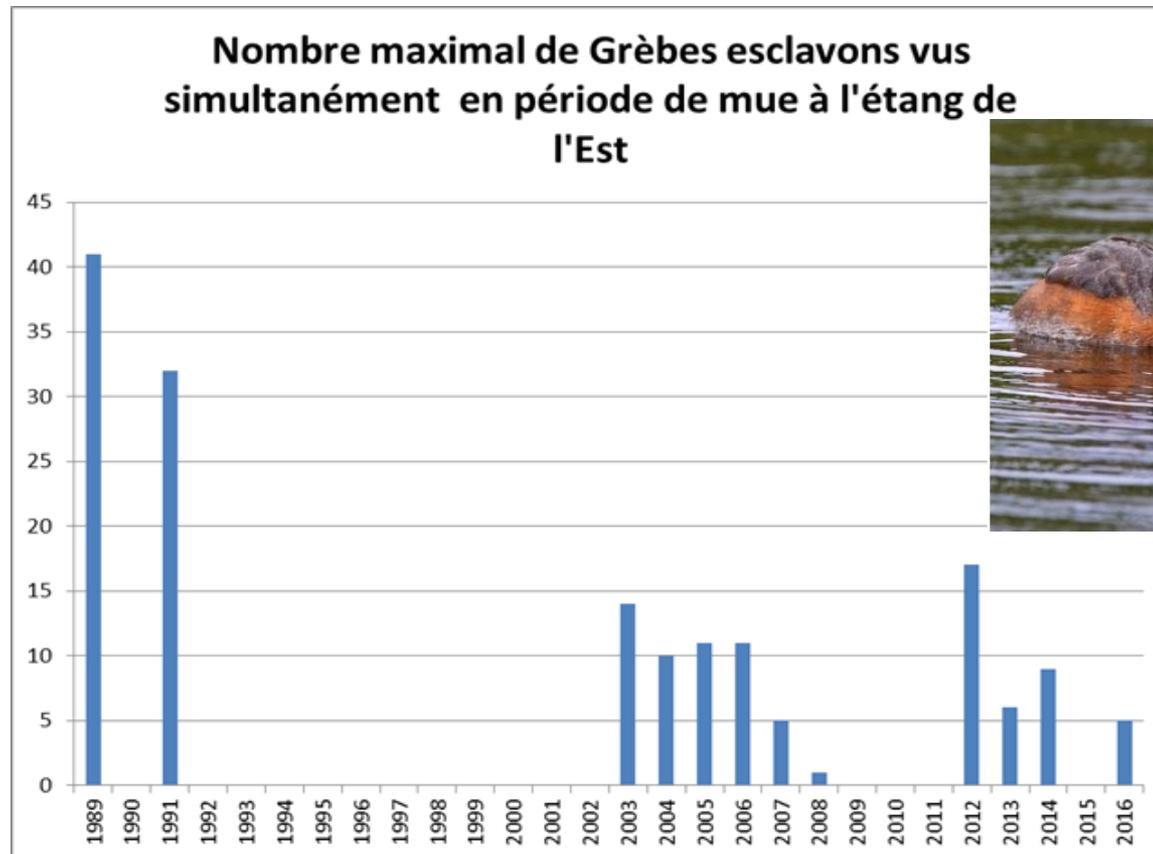
IV. Consultation- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

- **SUJET : DÉBUT DE LA PÉRIODE DE CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS**
- **Problématique:**
 - Le Grèbe esclavon, une espèce en péril, est exposé aux risques de prises accidentelles durant la période de chasse automnale, notamment à l'Étang de l'Est, car de nombreux individus s'y regroupent en septembre pour la mue, où ils sont incapables de voler.



IV. Consultation- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

- **SUJET : DÉBUT DE LA PÉRIODE DE CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS**
- **Problématique**



IV. Consultation- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

- **SUJET : DÉBUT DE LA PÉRIODE DE CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS**
- **Problématique**

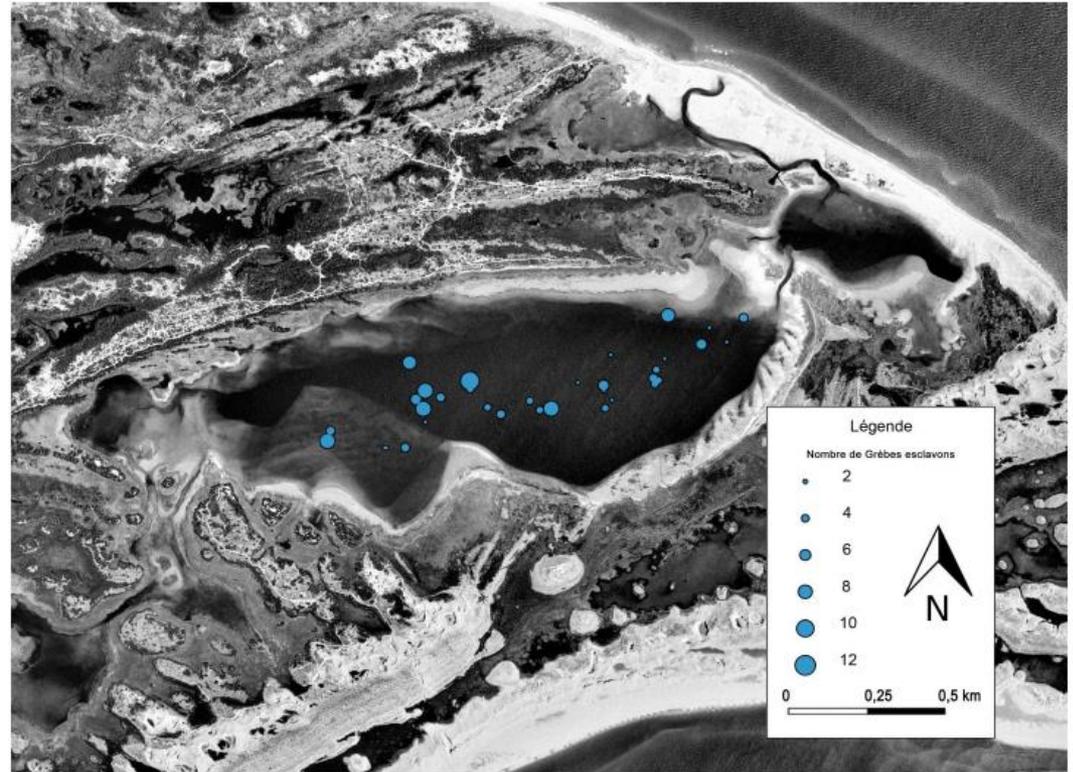


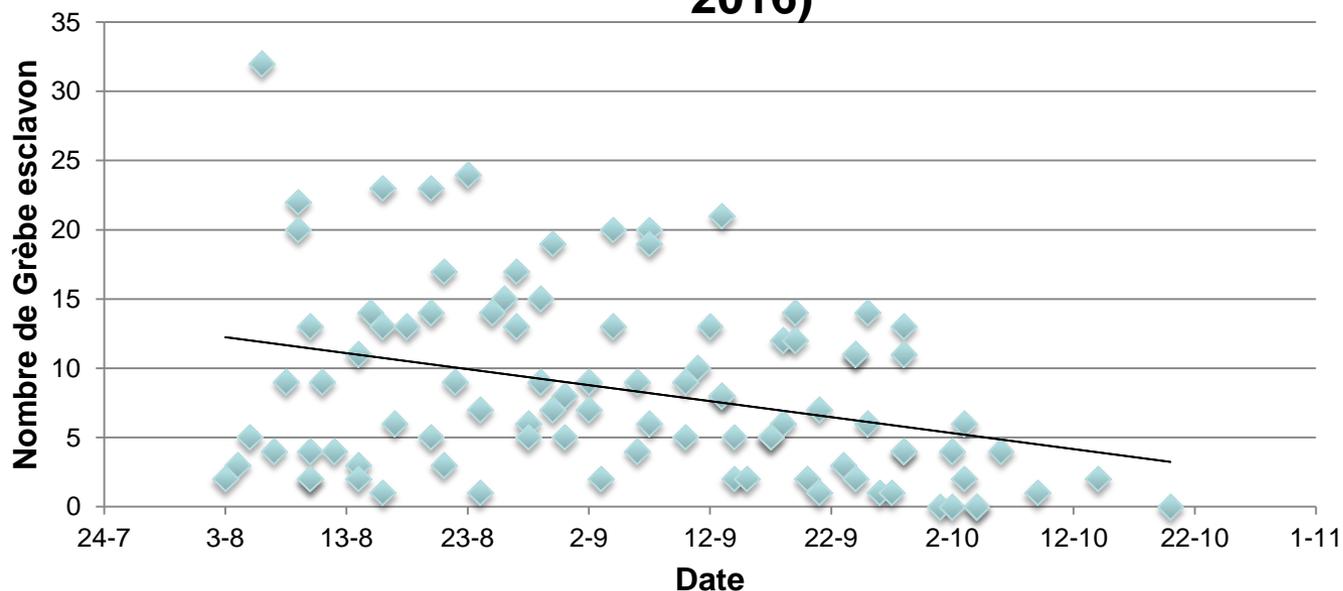
Figure 2. Positions géographiques des groupes de Grèbes esclavons observés à l'étang de l'Est, en 2012.



IV. Consultation- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

- **SUJET : DÉBUT DE LA PÉRIODE DE CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS**
- **Problématique**

**Nombre de Grèbe esclavon à la Pointe-de-l'Est
selon la date (données combinées de 1991 à
2016)**



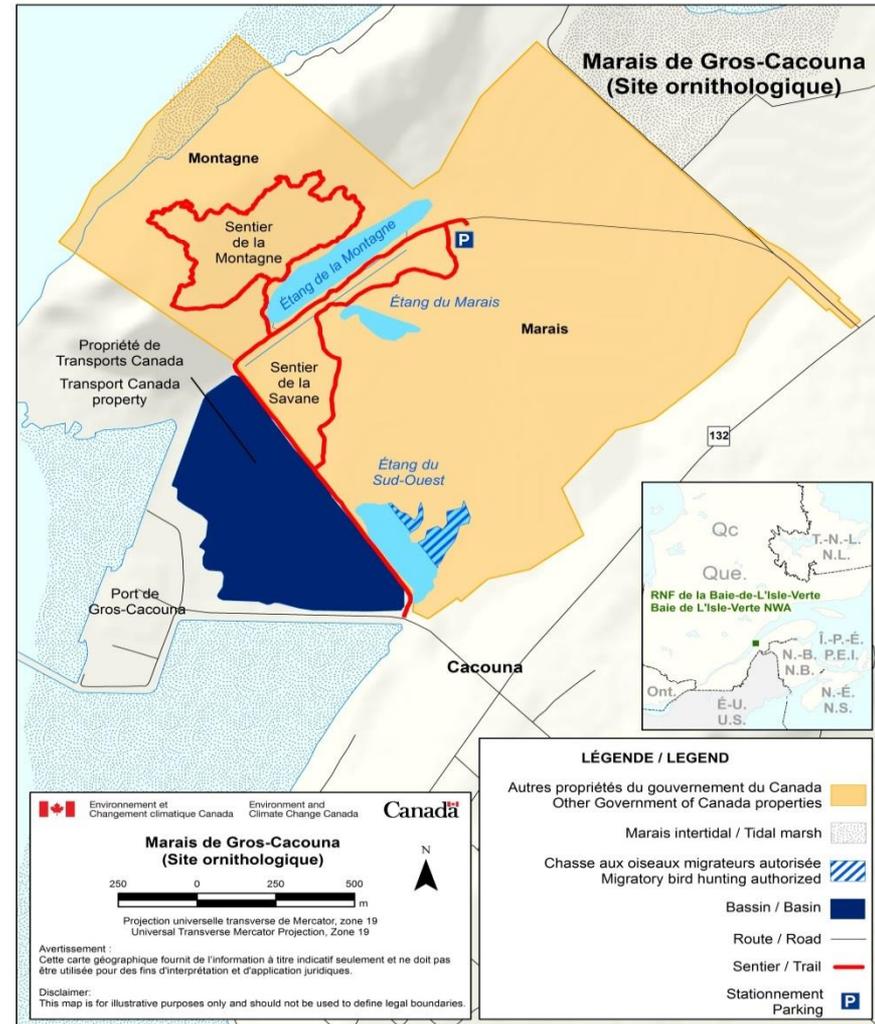
IV. Consultation-Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est

- **SUJET : DÉBUT DE LA PÉRIODE DE CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS**
- **Modification réglementaire proposée**
 - Nous souhaitons que la chasse aux oiseaux migrateurs dans la réserve débute le premier samedi d'octobre à compter de 2018.
- **Justifications pour la modification réglementaire**
 - Le report du début de la période de chasse aux oiseaux migrateurs au premier samedi d'octobre permettra de réduire les risques de prises accidentelles de Grèbes esclavons, une population en péril.
 - Lors de consultation publique pour la mise à jour du plan de gestion de la réserve en décembre 2016 à Grosse-Ile, une cinquantaine de participants ont recommandé de reporter au début du mois d'octobre le début de la chasse aux oiseaux migrateurs dans la réserve.
 - L'Association de Chasse et Pêche des IDM et ses membres recommandent de reporter au 4^e samedi de septembre le début de la chasse aux oiseaux migrateurs dans la réserve selon leur correspondance en date du 21 septembre 2017.

V. Consultation- Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna

● Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna

- **Raison d'être:** Le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna (247 ha) est une propriété d'ECCE qui comprend des habitats variés qui sont très importants pour diverses espèces d'oiseaux, notamment des oiseaux de rivage et plusieurs espèces en péril.
- **Espèces vedettes:** Canard noir, oiseaux de rivage, etc.



V. Consultation- Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna

● SUJET : ACTIVITÉS DE CHASSE

● Problématique

- Depuis les années 1995, à la demande de chasseurs, des activités de chasse sont tolérées au Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna (SOMGC), une propriété d'ECCC qui sera sous peu annexée à la RNF de la Baie-de-L'Isle-Verte.
- Des conflits d'usages entre les ornithologues/randonneurs et les chasseurs existent pour ce site, des plaintes sont souvent formulées à ECCC et il existe des risques réels de sécurité publique en raison de la proximité des chasseurs et visiteurs.
- Avec la création du Parc Côtier Kiskotuk dont les limites englobent aussi le SOMGC, une plus grande fréquentation pour ce site est possible et les risques de sécurité publique seront accrus.



V. Consultation- Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna

● SUJET : ACTIVITÉS DE CHASSE

● Modification réglementaire proposée

- La chasse aux oiseaux migrateurs sera interdite au Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna à compter de 2018.

● Justifications pour la modification réglementaire

- Lors de la consultation publique pour la mise à jour du plan de gestion de la RNF de la Baie-de-L'isle-Verte, ECCC a reçu une dizaine de plaintes pour faire cesser la chasse sur ce site.
- Le site ne semble pas grandement utilisé par les chasseurs et seulement 4 caches étaient présentes en octobre 2017.



Des questions ou des commentaires?

Veillez communiquer avec :

Benoît Roberge, Gestionnaire intérimaire
Section des aires protégées
Environnement et Changement climatique Canada
Service Canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
Site Web : www.ec.gc.ca

Courriel : benoit.roberge2@canada.ca
Téléphone : 418-648-5757

Merci !

Page 23 – 24 octobre 2017



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada 